info Jeunes LA RÉUNION
EXPLORER LES POSSIBLES



# L'engagement citoyen

**ÊTRE CITOYEN**
*Participer à la vie citoyenne - Juin 2026*

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

Label Information Jeunesse
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION REUNION

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de La Réunion

CRIJ CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE RÉUNION

# SOMMAIRE


C'est quoi être citoyen ? 2
Parcours de citoyenneté 3
Voter 4
Engagement local et régional 6
Engagement dans la vie scolaire et étudiante 8
Engagement dans le monde du travail 10
Contacts utiles 12
Sites utiles 15


## C'est quoi être citoyen ?



Être citoyen, c'est appartenir à une communauté et participer à la vie démocratique du pays. Un citoyen possède des droits (liberté d'expression, droit de vote, accès à l'éducation…), mais aussi des devoirs (respecter les lois, les autres et les valeurs de la République).

La citoyenneté se vit au quotidien : s'informer, débattre, respecter les différences, participer à des projets collectifs ou s'engager pour une cause qui nous tient à cœur.




Le parcours de citoyenneté accompagne chaque jeune vers l'exercice de ses droits et de ses responsabilités de citoyen. Il permet de mieux comprendre les valeurs de la République, le fonctionnement des institutions et l'importance de l'engagement dans la société. Ce parcours se construit progressivement dès l'école et se poursuit jusqu'à l'âge adulte.

## ÉTAPE 1 : L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (EMC)

Tout au long de la scolarité, les élèves bénéficient d'un enseignement moral et civique. Cet enseignement permet de comprendre les principes de la République, les droits et les devoirs des citoyens, le respect d'autrui, l'égalité, la solidarité et la lutte contre les discriminations.
Il aide également les jeunes à développer leur esprit critique et à devenir des citoyens éclairés et responsables.
**www.education.gouv.fr**

## ÉTAPE 2 : LE RECENSEMENT CITOYEN

Cette démarche obligatoire permet :

- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ;
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans ;
- de pouvoir s'inscrire à certains examens et concours de l'État (baccalauréat, permis de conduire, concours administratifs, etc.).

Chaque jeune Français doit effectuer son recensement citoyen auprès de sa mairie, dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Pour les jeunes Français résidant à l'étranger, il se fait auprès de l'ambassade ou du consulat français compétent. Si le jeune est inscrit au registre des Français établis hors de France, le recensement est effectué automatiquement.

## ÉTAPE 3 : LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Organisée entre 16 et 25 ans, la JDC constitue la dernière étape du parcours de citoyenneté. Cette journée permet aux jeunes de :

- mieux comprendre les enjeux de la défense nationale ;
- découvrir les missions des armées ;
- échanger sur les valeurs républicaines et la citoyenneté ;
- s'informer sur les différentes formes d'engagement (service civique, volontariat dans les armées ou service militaire volontaire, réserve opérationnelle ou citoyenne) ;

Un certificat de participation est remis en fin de journée. Il est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.




Le vote est l'un des principaux moyens de participer à la vie démocratique. En votant, chaque citoyen peut exprimer son opinion et contribuer aux choix qui concernent la société.

## POURQUOI VOTER ?

En France, le vote est un droit et non une obligation. Chacun est libre de participer ou non aux élections. Cependant, voter est un moyen privilégié de s'impliquer dans la vie publique et de prendre part aux choix collectifs. Voter permet de :

- Choisir ses représentants (maire, député, président de la République, etc.) ;
- Participer aux décisions qui influencent la vie quotidienne ;
- Défendre ses idées et ses valeurs ;
- Faire entendre sa voix sur les enjeux de la société ;
- Faire vivre la démocratie.

## QUI PEUT VOTER ?

Pour voter, il faut :

- être âgé de 18 ans ou plus ;
- posséder la nationalité française (pour la plupart des élections) ;
- jouir de ses droits civiques et politiques ;
- être inscrit sur les listes électorales.

Le jour du scrutin, vous pouvez :

- être assesseur dans un bureau de vote ;
- participer au dépouillement des bulletins après la fermeture du bureau de vote.

Pour participer, renseignez-vous auprès de votre mairie avant les élections.

## S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

L'inscription est généralement automatique à 18 ans pour les jeunes ayant effectué leur recensement citoyen. Il est toutefois conseillé de vérifier sa situation électorale sur le site **Service-Public.fr.**

En cas de déménagement ou de changement de situation, une nouvelle inscription peut être nécessaire.

### BON À SAVOIR

**Vote par procuration**

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour d'une élection (vacances, études, travail, maladie...), vous pouvez établir une procuration. Cela permet à une personne de confiance de voter à votre place. Il n'est plus nécessaire que cette personne soit inscrite dans la même commune que vous. En revanche, elle devra voter dans votre bureau de vote selon les consignes indiquées sur la procuration.

**www.maprocuration.gouv.fr**

## LES PRINCIPALES ÉLECTIONS EN FRANCE

**L'élection présidentielle**
Elle permet d'élire le Président de la République pour 5 ans.

**Les élections législatives**
Elles permettent d'élire les députés qui votent les lois à l'Assemblée nationale pour 5 ans.

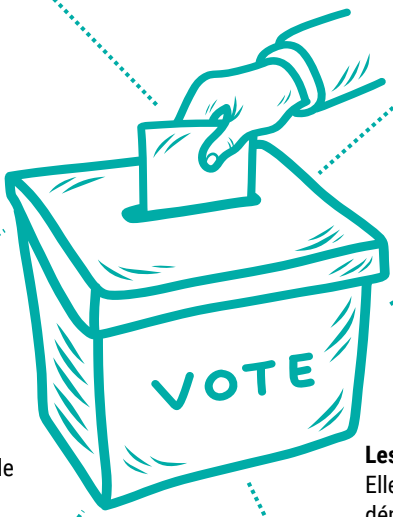


**Les élections municipales**
Elles permettent d'élire les conseillers municipaux et le maire de la commune pour 6 ans.

**Les élections départementales**
Elles désignent les conseillers départementaux qui gèrent notamment l'action sociale, les collèges et certaines infrastructures pour une durée de 6 ans.

**Les élections régionales**
Elles permettent d'élire les conseillers régionaux chargés des transports, des lycées ou encore du développement économique pour une durée de 6 ans.

**Les élections européennes**
Elles servent à élire les députés du Parlement européen qui participent à l'élaboration des lois de l'Union européenne pour 5 ans.

### BON À SAVOIR

Le **référendum** est une consultation qui permet aux citoyens de répondre directement à une question importante concernant la vie du pays, par « oui » ou par « non ». Contrairement aux élections, où les citoyens choisissent des représentants, le référendum leur permet de se prononcer eux-mêmes sur un projet de loi, une réforme ou une question d'intérêt général.



# Engagement local et régional

L'engagement citoyen commence souvent près de chez soi. Que ce soit dans sa commune, son quartier, son département ou sa région, chacun peut agir pour améliorer la vie collective et participer aux projets qui concernent son territoire.
S'engager localement permet de défendre des idées, de faire entendre sa voix, de rencontrer d'autres citoyens et de contribuer concrètement à des actions utiles pour tous.

## CONSEIL DES JEUNES (DE LA MAIRIE)

De nombreuses communes mettent en place un conseil des jeunes. Cette instance permet aux jeunes de participer à la vie de leur commune en proposant des projets et des actions pour améliorer le quotidien des habitants. Les conditions de participation et de fonctionnement dépendent de chaque commune. Les jeunes élus peuvent travailler sur différents thèmes : environnement, solidarité, culture, sport, inclusion, citoyenneté, aménagement, etc.
Renseignez-vous auprès de votre mairie.

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES (CDJ)

Il s'agit d'une instance démocratique qui permet aux collégiens de s'engager dans la vie de leur territoire et de découvrir le fonctionnement des institutions publiques. Les conseillers départementaux jeunes participent à des réunions, élaborent des projets et débattent de sujets qui concernent la jeunesse.
**www.departement974.fr/actualite/conseil-departemental-des-jeunes-cdj**

## CONSEIL RÉGIONAL DES JEUNES (CRJ)

Le Conseil régional des jeunes (CRJ) est une instance de participation citoyenne créée par la Région Réunion pour permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie publique et de contribuer aux projets qui concernent leur territoire.
Ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans, le CRJ donne la possibilité de faire entendre la voix de la jeunesse réunionnaise et de participer à la construction des politiques régionales.
Les travaux du Conseil régional des jeunes portent notamment sur l'éducation et la formation, l'emploi et l'insertion professionnelle, la mobilité, la culture, l'environnement, l'engagement citoyen. Les jeunes sont recrutés pour un mandat d'un an renouvelable, dans la limite de trois ans maximum.
Le CRJ fonctionne autour de deux types d'instances de travail : les ateliers thématiques avec quatre commissions territoriales (Nord, Est, Sud, Ouest) réunissant chacune une quinzaine de membres et les assemblées plénières rassemblant l'ensemble des 45 membres.
**www.regionreunion.com**

## BON À SAVOIR

Créée en 2024 par l'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes), l'**Instance Jeunes Outre-mer (IJOM)** rassemble des jeunes engagés de 13 à 30 ans issus de conseils de jeunes de leurs territoires. Ils échangent sur les réalités vécues dans les Outre-mer, formulent des propositions et participent à des réflexions destinées à éclairer les décideurs publics. Son objectif est de valoriser la parole des jeunes ultramarins et de la faire entendre à l'échelle nationale.
**www.anacej.fr**

### CONSEILS D'HABITANTS ET INSTANCES DE QUARTIER

Certaines communes de La Réunion proposent des espaces de participation citoyenne, comme les conseils d'habitants, les conseils citoyens, les comités d'action citoyenne ou encore les réunions de quartier. Ouverts à tous, ils permettent d'échanger avec les élus, de partager ses idées et de participer aux projets qui concernent la vie locale.
Ces instances offrent la possibilité de s'exprimer sur les besoins de son quartier, de proposer des améliorations et de contribuer à des projets d'aménagement, de solidarité ou d'amélioration du cadre de vie.
Renseignez-vous auprès de votre mairie.



### BUDGET D'INITIATIVE CITOYENNE (BIC) ET BUDGET PARTICIPATIF

Le **Budget d'Initiative Citoyenne (BIC)** du Département de La Réunion permet aux habitants, aux associations ou aux groupes de proposer des projets pour améliorer le quotidien (solidarité, jeunesse, environnement, culture…). Les projets sélectionnés peuvent ensuite être financés après un vote des Réunionnais.
**www.departement974.fr/budget-dinitiative-citoyen-bic**

Dans des communes comme Saint-Denis, **le budget participatif** permet aux habitants de proposer directement des idées pour leur ville et de voter pour celles qu'ils préfèrent. Les projets choisis sont ensuite réalisés par la mairie pour améliorer les quartiers et le cadre de vie.
**https://bp.saintdenis.re**

## BON À SAVOIR

**Porté par le CRAJEP** (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire) Réunion, la **commission KOZEMEN** accompagne les jeunes de 13 à 30 ans qui souhaitent s'engager et faire entendre leur voix.
Formations, débats, rencontres avec des élus..., elle permet d'aider les jeunes à participer aux décisions qui les concernent.
**www.crajep.re/kozemen**




L'école, le collège, le lycée et l'université sont des lieux essentiels pour apprendre à vivre ensemble et à participer à la vie collective. S'engager dans son établissement permet de représenter les élèves, de proposer des projets et de contribuer à améliorer le quotidien de tous.

## AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

### Délégués de classe

Les délégués de classe sont élus par les élèves. Ils représentent leurs camarades auprès des enseignants et de l'administration. Ils participent aux conseils de classe et font remonter les questions, idées ou difficultés des élèves.

### Éco-délégués

Les éco-délégués sont des élèves volontaires qui agissent pour le développement durable dans leur établissement et sensibilisent les élèves aux gestes quotidiens : tri des déchets, économies d'énergie, sensibilisation à l'environnement, projets écologiques…
**https://eduscol.education.gouv.fr**

### Conseil de Vie Collégienne (CVC) et le Conseil de Vie Lycéenne (CVL)

Ce sont des instances de démocratie scolaire qui permettent aux collégiens et aux lycéens de s'exprimer et de participer à la vie de leur établissement. Ces conseils réunissent des élèves élus ainsi que des membres de la communauté éducative.

Ce sont des lieux de dialogue où les élèves peuvent proposer des idées, donner leur avis et travailler sur des projets pour améliorer la vie au collège ou au lycée. Ils peuvent être consultés sur différents sujets : organisation de la vie scolaire, cadre de vie, bien-être des élèves, restauration, activités culturelles et sportives ou encore projets citoyens.

### Maison des Lycéens (MDL)

La Maison des Lycéens (MDL) est une association présente dans les lycées. Elle est gérée par les élèves, généralement à partir de 16 ans.
La MDL soutient et développe des projets portés par les lycéens dans différents domaines : sport, culture, solidarité, humanitaire ou citoyenneté. Elle travaille en lien avec le Conseil de Vie Lycéenne (CVL) pour accompagner et valoriser les initiatives des élèves. Vous pouvez être simple adhérent ou participer plus activement : animation du lieu, vente de petite restauration, gestion courante, organisation d'événements…

### Ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement

Dans chaque collège et lycée, des élèves ambassadeurs volontaires s'engagent à lutter contre le harcèlement scolaire. Leur mission est de sensibiliser leurs camarades aux conséquences du harcèlement et à l'importance du respect de chacun. Ils participent à des actions de prévention et mettent en place des projets au sein de leur collège afin de mobiliser les élèves, les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative contre le harcèlement.

### Ambassadeurs Réunion Inter-Lycée (ARIL)

C'est un concours créé par l'association To Be or Not Subir qui vise à promouvoir l'engagement citoyen des lycéens de La Réunion. Il encourage les jeunes à participer à des actions et projets autour du respect, de la citoyenneté, de la solidarité et du vivre-ensemble.
**www.ambassadeur-reunion-inter-lycee.fr**

### Conseil académique et le Conseil national de la vie lycéenne (CAVL et CNVL)

Le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et le Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) sont des instances qui permettent aux lycéens de participer au dialogue avec les institutions éducatives à différents niveaux.

### Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)

Le CAVL regroupe des représentants lycéens élus dans chaque académie. Il permet aux élèves de faire remonter les propositions, besoins et difficultés des lycéens auprès du rectorat et des autorités académiques. Les membres échangent sur des sujets liés à la vie lycéenne : conditions d'apprentissage, bien-être, orientation, vie scolaire ou encore engagement des jeunes.

### Conseil national de la vie lycéenne (CNVL)

Le CNVL est une instance nationale qui réunit des représentants lycéens de toute la France. Il est consulté par le ministère de l'Éducation nationale sur les grandes questions liées à la vie lycéenne et à la scolarité.

## DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans l'enseignement supérieur, les étudiants peuvent s'impliquer dans la vie de leur établissement et participer activement à la vie étudiante.

### Associations étudiantes

Les associations étudiantes sont très nombreuses et dynamiques, elles organisent des événements culturels et sportifs, favorisent les rencontres entre étudiants et participent à la vie du campus. Elles permettent aussi de défendre les droits et les intérêts des étudiants.
Retrouvez les associations étudiantes de l'Université de La Réunion sur leur site. **www.univ-reunion.fr** rubrique Vie étudiante/Vie de campus/Vie associative

### Syndicats étudiants

Les syndicats étudiants sont des organisations qui représentent et défendent les droits des étudiants dans l'enseignement supérieur. Leurs représentants peuvent être élus lors des élections universitaires et siéger dans les instances des universités (conseil d'administration, commissions) ainsi qu'au sein des CROUS. Ils participent aux décisions concernant la vie étudiante, les conditions d'études, les services et le fonctionnement des établissements. Leur rôle est de porter la voix des étudiants et de défendre leurs intérêts auprès des institutions.
Les principaux syndicats étudiants sont :

- l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France) : **unef.fr**;
- l'UNI (Union Nationale Interuniversitaire) : **uni.asso.fr**



# Engagement dans le monde du travail

Dans le monde du travail, chacun peut participer à la vie de son entreprise, de son association ou de son administration en défendant ses droits, ceux de ses collègues et en contribuant à l'amélioration des conditions de travail.

## COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

Dans une entreprise ou une association de plus de 11 salariés, vous pouvez vous engager en vous présentant aux élections du Comité Social et Économique (CSE).
Le CSE est une instance de représentation du personnel. Les élus ont pour rôle de représenter les salariés et de transmettre à l'employeur les questions ou réclamations individuelles et collectives concernant le travail : salaires, primes, heures supplémentaires, conditions de travail, sécurité, organisation du temps de travail ou encore congés.
Le CSE participe également à l'amélioration des conditions de travail et à la prévention des risques professionnels. Il veille notamment à la santé et à la sécurité des salariés.

### BON À SAVOIR

Le CSE est obligatoire dans toutes les entreprises de plus de 11 salariés. Ses membres sont élus pour 4 ans et il n'est pas nécessaire d'être syndiqué pour se présenter à l'élection.
**service-public.fr**
**travail-emploi.gouv.fr**

## SYNDICATS

Si la défense des intérêts des salariés vous intéresse, vous pouvez adhérer à un syndicat. Les organisations syndicales jouent un rôle essentiel dans le respect du droit du travail et dans la négociation d'avantages sociaux : prise en charge des frais de transport, mutuelle d'entreprise, congés payés, participation aux bénéfices, conditions de travail, etc.

Il existe plusieurs niveaux d'engagement :

- Adhérent : vous soutenez l'action du syndicat grâce à votre cotisation et vous êtes informé de ses activités et des causes défendues.
- Adhérent actif : vous participez davantage à la vie du syndicat (réunions, débats, actions, distribution de tracts, mobilisation…).

Vous pouvez également exercer un mandat de représentation :

- Délégué syndical : vous représentez un syndicat dans votre entreprise et participez au dialogue social.
- Élu du personnel (CSE) : vous représentez les salariés auprès de l'employeur et participez aux décisions liées à la vie de l'entreprise.

Tout salarié peut adhérer librement au syndicat de son choix. Le salarié qui adhère a un syndicat n'a pas l'obligation d'en informer son employeur.

Les 5 principales confédérations syndicales :

- Confédération française démocratique du travail(CFDT) : **cfdt.fr**;
- Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) : **cftc.fr**;
- Confédération générale des cadres (CGC) : **cfecgc.org** ;
- Confédération générale du travail(CGT) : **cgt.fr**;
- Force ouvrière (FO) : **force-ouvriere.fr**

**BON À SAVOIR**

**Le mentorat**

Si vous souhaitez partager votre expérience et accompagner des jeunes dans leur projet professionnel (orientation, choix d'un métier, recherche d'emploi ou de stage…), vous pouvez bénévolement être mentor, parrain ou marraine.
**1jeune1mentor.fr**



# Contacts utiles

**Liste 1**
Organismes d'information P.12

## Liste 1
Organismes d'information

**Réseau Info Jeunes**

### *Zone Nord*

*Saint-Denis*

**Info Jeunes La Réunion**
Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Réunion
28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis
0262 20 98 20
accueil@crij-reunion.com

**Info Jeunes Bellepierre Saint-Denis**
Association ACCASE
4 impasse des Azurites
SIDR Dolomieu
97400 Saint-Denis
0262 10 24 35
sij@accase.re
https://accase.re

**Info Jeunes Primat Saint-Denis**
Association Cœur Social
12 rue des cambars LCR Pierre Loti
Commune Primat
97490 Sainte-Clotilde
0262 65 04 66 / 0693 52 04 24
infojeunesprimat974@gmail.com
https://coeur-social-974.re

*Sainte-Suzanne*

**Info Jeunes Sainte-Suzanne**
CCAS Sainte-Suzanne
5 rue Général de Gaulle
97441 Sainte-Suzanne
0262 98 06 06 / 0693 39 84 50
infojeunesaintesuzanne@gmail.com
https://ville-saintesuzanne.re

### *Zone Ouest*

*La Possession*

**Info Jeunes La Possession**
Ville de la Possession
Centre socio-culturel Nelson Mandela
Maison des Jeunes
3 rue Barakani
97419 La Possession
0262 44 56 60
maisondesjeunes@lapossession.re
www.lapossession.re

*Le Port*

**Info Jeunes Le Port**
Centre social et culturel-Coeur Saignant
5 avenue Louis Aragon
97420 Le Port
0262 43 29 57
secretariatcentresocial@villagetitan.com
www.villagetitan.com

*Saint-Paul*

**Info Jeunes Bellemène Saint-Paul**
Ville de Saint-Paul
333 rue Montrouge, RD4
97460 Bellemène Saint-Paul
0262 45 96 71
sij.bellemene@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

**Info Jeunes Saint-Paul Centre**
Ville de Saint-Paul
Service Jeunesse
87 rue de La Caverne
Résidence La Falaise
97415 Saint-Paul Centre
0262 70 43 10
service.jeunesse@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

### *Zone Sud-Ouest*

*Les Avirons*

**Info Jeunes Les Avirons**
Association Roulé mon Z'Avirons
42 bis route de la Ravine Sèche
97425 Les Avirons
0262 45 49 38
sij@rmz.re
https://rmz.re

### *Zone Sud*

*Le Tampon*

**Info Jeunes Le Tampon**
18 rue Victor le Vigoureux
97430 Le Tampon
0262 95 20 16
mjc-tampon@wanadoo.fr
https://mjc-tampon.re

*Saint-Pierre*

**Info Jeunes Saint-Pierre**
Centre Social et Socio-Culturel
Office des Sports et du Temps
Libre (OSTL)
130 rue du Four à Chaux
97410 Saint-Pierre
0693 88 71 90
infojeunes@ostl-saint-pierre.com
https://ostl-saint-pierre.com

### *Zone Est*

*Bras-Panon*

**Info Jeunes Bras-Panon**
Ville de Bras-Panon
Ludothèque
16 rue des Corbeilles d'Or
97412 Bras-Panon
0262 51 50 50 poste 409
sij@braspanon.re
www.braspanon.re

*La Plaine des Palmistes*

**Info Jeunes La Plaines des Palmistes**
CCAS Plaine des Palmistes
Maison France Services
285 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
0262 20 42 51
sij.ccas@plaine-des-palmistes.fr
www.ville-plainedespalmistes.fr

*Saint-André*

**Info Jeunes Saint-André Centre**
Maison des Jeunes
760 Rue Maingard
97 440 Saint-André
(En face du lycée Sarda Garriga)
0262 58 81 85
mdj@saint-andre.re

*Saint-Benoît*

**Info Jeunes Bras-Fusil Saint-Benoît**
Association Canal Numérique Jeunesse
de l'Océan Indien (CNJOI)
400 rue Pierre Lagourgue
Résidence Arès
97470 Bras-Fusil Saint-Benoît
0262 09 23 23
info-jeunes@cnjoi.fr
https://cnjoi.fr

**Info Jeunes Saint-Benoît**
Ville de Saint-Benoît
Direction de l'Insertion et de
l'Economie Solidaire
21 bis rue Georges Pompidou
97470 Saint-Benoît
0262 50 88 00 poste 860
sij@ville-saintbenoit.re
www.saint-benoit.re



# Sites utiles

**Jeunes360 : https://jeunes360.re**
Information locale pour les jeunes réunionnais : engagement, études, emploi, mobilité, etc.

**Service Public : www.service-public.gouv.fr**
Site officiel de l'administration française. Il informe les citoyens sur leurs droits, leurs démarches administratives et la vie quotidienne (études, travail, santé, justice, citoyenneté).

**JeVeuxAider.gouv.fr : JeVeuxAider.gouv.fr**
Plateforme publique française qui permet de s'engager dans des missions de bénévolat près de chez soi ou en ligne. Elle met en relation des citoyens volontaires avec des associations et des organismes publics ayant besoin d'aide, dans des domaines variés.

**Travail-emploi.gouv.fr : https://travail-emploi.gouv.fr**
Site qui propose des informations sur les droits des salariés, le dialogue social et la représentation des travailleurs. On y trouve notamment des ressources sur les syndicats, les représentants du personnel et le Comité Social et Économique (CSE), qui permettent de participer à la vie de l'entreprise et de défendre les intérêts des salariés.

**Vie Publique : www.vie-publique.fr**
Site d'information qui permet de mieux comprendre le fonctionnement de la société et les grands sujets liés à la citoyenneté. Il propose des dossiers et des explications simples pour s'informer sur les droits, les institutions et les enjeux de la vie collective.



## Nous suivre sur les réseaux sociaux

CRIJ-Info Jeunes Réunion

Nom et adresse de l'éditeur : CRIJ-Info Jeunes Réunion, 28 rue Jean Chatel, 97400 Saint-Denis - Coordination, rédaction et édition : Raïssa Marie-Louise - Communication : Alima Maret - Maquette : Raïssa Marie-Louise - Crédits photo : Magnific, Canva
Juin 2026

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition à des fins de commercialisation est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.